

FEDERATION COLOMBOPHILE 10^{ème} Région

Côtes d'Armor – Finistère – Ille et Vilaine – Morbihan

Compte-rendu du Conseil d'Administration le 5 Mars 2011

Membres Présents : Mrs ESNAULT, LE GALLO, BABLEE, GANDON, Mme JANSSEN, LORHO, MONFORT, VILAUD, HERVE, GOBIN, CLEMENT, REGNAULT.

Membres Absents : Mrs_GAONAC'H, (excusé), GRASSART.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr ESNAULT souhaite la bienvenue à ceux qui nous rejoignent : Mr MONFORT de GUINGAMP, commission de discipline, CLEMENT de COMBOURG, commission de Contrôle et Mr REGNAULT de JAVENE, du SG. D'Ille et Vilaine, suppléant de Mr BABLEE, « Vice Président de Région ».

Préparation de la saison 2011 :

Mr ESNAULT propose de coopter Mr CLEMENT de COMBOURG à la commission de Contrôle et Mr GRASSART de St POL à la commission des Recherches Scientifiques. (Les membres du CA se sont prononcés favorablement par 11 voix contre 1).

Demande de St Pol.

Après l'accord du S/G des Côtes d'Armor quand à la participation du club de St POL de LEON aux classements et divers championnats, le CA de la 10^{ème} Région se prononce favorablement.

Rouleaux de cartons :

Il est demandé à chaque société de passer leur commande de cartons très rapidement.

Feuilles de jeu :

Le CA ne juge pas utile de joindre les feuilles d'enlèvement avec les feuilles de dépouillement adressées au classificateur, les contrôles de ces dernières devant être effectués avant leur envoi par la société.

Néanmoins, celles-ci doivent rester au club pendant la durée du concours.

Programme 2011

Date	Lâcher	Concours	Genre	Type	Observations
8/04	9/04	NANTES	T.P		CHOLET pour le 35
15/04	16/04	SAUMUR	T.P		
22/04	23/04	POITIERS	T.P		
29/04	30/04	JARNAC	T.P		Fédéral non doté et non inscrit au programme Fédéral
5/05	7/05	MARSAC	T.P	Fédéral	
13/05	14/05	CHOLET	T.P		
19/05	21/05	AGEN	T.P	Fédéral	
27/05	28/05	SAUMUR	T.P		
2/06	4/06	MONTAUBAN	T.P	Fédéral	
10/06	11/06	POITIERS	T.P		
16/06	18/06	TOULOUSE	T.P	Fédéral	
23/06	25/06	LIMOGES	T.P	Fédéral	Fédéral 1 an
30/06	2/07	ELNE	T.P	Fédéral	Inter-Régions
8/07	9/07	POITIERS	T.P		
14/7	16/7	CHATEAUROUX	TP	Fédéral	Fédéral 1 an
21/07	23/07	BRAM	T.P	Fédéral	
28/07	30/07	BERGERAC	T.P	Fédéral	Fédéral 1an et Jeunes (lâcher séparé)
28/07	30/07	MARSEILLE	T.P		Inter-Régions (non fédéral)

- **Pigeonneaux 2011 Côtes d'Armor et Morbihan (Programme et conditions à définir)**

Attention aux Concours de Limoges et Châteauroux !

A plusieurs reprises, Mr PITHON, notre chauffeur, ainsi que le convoyeur Mr MENIER, nous ont fait remarquer que le transport sur 1 jour à Châteauroux et Limoges est trop limité et très risqué.

- Les délais de repos ne sont pas respectés.
- En cas d'accident, notre responsabilité serait fortement engagée.
- L'arrivée sur place est trop tardive sur ces 2 lieux de lâchers.

Ils ne veulent plus prendre de risques et demandent que ces concours se fassent sur deux jours.

Disposition acceptée par le CA par 10 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

- **En conséquence, l'enlèvement pour ces 2 concours aura lieu le jeudi.**

Le Concours de Marseille s'envole :

Il semble que certaines régions se désistent quand à la participation à ce concours Inter-Régions, ce qui risque de perturber le transport. S'il n'y a pas de moyens convenables proposés par l'organisateur du concours, la 10^{ème} Région ne pourra pas prendre en charge l'acheminement des pigeons. Sous toutes réserves, au CA national du 12 Mars dernier, il a été évoqué que Marseille serait annulé.

Enlogements :

Rappel du règlement : Boites «sécurité» obligatoires.

Trois licenciés **non apparentés** par club participant régulièrement aux concours. Sinon, obligation d'aller enloger dans le club le plus proche.

A l'**électronique**, il est interdit d'enloger ses propres pigeons.

Le non respect de ces directives entraîne la disqualification de l'amateur.

L'amateur ne peut enloger tous ses pigeons dans un même panier.

Le mixage est obligatoire.

Le remplissage des paniers se fera comme suit :

16 pigeons sur les concours d'un jour.

14 pigeons sur les concours à 2 jours, Marsac, Limoges, Châteauroux, Bergerac

12 pigeons sur Agen, Montauban, Toulouse, Bram, Elne.

Marquer les paniers incomplets.

Convoyage :

Suite aux reproches de Mr Jean BERNARD adressées par écrit à l'encontre de Mr Daniel MENIER notre convoyeur, celui-ci a décidé de ne plus assurer que la moitié des convoyages en 2011. (Il invite d'ailleurs Mr BERNARD à le remplacer). En conséquence, chaque groupement devra donc désigner au moins 2 convoyeurs pour la saison 2011.

Le chauffeur n'assurera pas le transport s'il n'y a pas de convoyeur.

Les frais de participation au convoyage reste fixé à 6.00 € pour les SG 22-35-56.

Pour le Finistère, pour les Fédéraux, il est de 3.00 €.

Concours sans convoyeur : L'Ille & Vilaine vient de communiquer ses convoyeurs.

- Nantes 9 Avril - Jean Yves HUARD (SG 35)
 - Jarnac 30 Avril - Jean François AUDRAN (SG 35)
 - Cholet 14 Mai - Noël LEMARCHAND (SG 35)
 - Agen 21 Mai -
 - Saumur 28 Mai -
 - Montauban 4 Juin -
 - Poitiers 11 Juin -
 - Poitiers 9 Juillet -
- } Reste ces 5 convoyages à assurer pour le 22 et 56

Les groupements 22 et 56 devront prendre rapidement toutes dispositions pour que les 5 convoyages restants soient assurés, et m'avertir dès que possible.

Indemnités de rapprochements de paniers.

Pour les clubs devant rapprocher leurs pigeons, les dédommagements sont calculés sur une indemnité du Gas-oil à 1.50€ le litre et sur la base de 2 fois le trajet kilométrique A et R. Le montant des indemnités se répartit de la façon suivante :

Sociétés	Indemnité par Concours	Indemnité pour 17 concours
Bréal	3.84 €	65.28 €
Gévezé	2.40 €	40.80 €
Erquy	3.84 €	65.28 €
Fréhel	7.20 €	122.40 €
Châteauneuf	4.80 €	81.60 €
St Malo	8.16 €	138.72 €
St Pol	36.00 €	612.00 €
	61.92 €	1 126.08 €

NB :

- *L'indemnité totale implique une participation à tous les concours.*
- *Sinon, l'indemnité sera attribuée au prorata du nombre de participations.*

Transbordements :

- Après examen par le C.A, le montant de l'indemnité est maintenu à 200€ pour MESSAC.
- Il est également alloué une indemnité de 200€ pour la MEZIERE.

Organisation des championnats.

- **Championnat Fédéral**, prendra en compte, les 9 concours Fédéraux du programme par addition des places des deux premiers constatés dans les cinq premiers inscrits. Jarnac du 30 Avril n'en fait pas partie.
- **Championnat de Bretagne.**

Les concours retenus pour participer au championnat de Bretagne seront désignés au préalable par les Sous Groupements.

REGLEMENT : Identique à 2010

- Addition des places des 2 premiers pigeons constatés dans le classement du sous-groupement.
- Le classement tous pigeons sera pris en compte pour tous les concours, à l'exception de la catégorie yearlings pour laquelle on prendra le classement 1 an.
- Sur les classements des concours officiels du groupement ou de la fédération (1 prix par 4).
- 3 associations participantes au concours et minimum de 200 pigeons (conditions à voir).
- ***Les concours devront être désignés par les groupements au plus tard le 7 avril (avant 1^{er} concours).***
- ***Tous les concours qui seraient joués avant la date de la désignation par un Groupement ne seront pas pris en compte.***

- Le Finistère devra adresser à Mr ESNAULT dès sa parution, un exemplaire du classement de leurs concours retenus, afin de tenir à jour le classement du championnat de Bretagne.
- Pour désigner les concours dans une catégorie, il convient de tenir compte de la distance moyenne entre les points avant et les points arrière.

Catégorie vitesse : 3 concours d'une distance supérieure ou égale à 100km et inférieure à 300km.
 Catégorie ½ fond : 3 concours d'une distance supérieure ou égale à 300km et inférieure à 500km.
 Catégorie fond : 3 concours du programme fédéral d'une distance supérieure ou égale à 500km.
 Catégorie yearlings : 3 concours du programme dont la distance moyenne ne sera pas inférieure à 200 Kms. Adopté à la majorité.

Championnat de Bretagne : addition des places des 4 catégories (vitesse, ½ fond, fond et yearling).

- Le champion de Bretagne sera l'amateur ayant le plus de prix (24 maximum) en totalisant le plus petit nombre de points par addition des places.
- En aucun cas un amateur ayant obtenu 22 ou 23 prix et quelque soit son nombre de points, ne pourra être classé avant un amateur ayant obtenu 24 prix.
- Ces conditions s'appliquent aussi pour le Championnat Fédéral, As et Challenges.

REGLE DE DEPARTAGE : (Adopté à l'unanimité).

- 1)- En cas d'égalité entre 2 amateurs de groupements différents, c'est l'amateur du groupement totalisant le plus grand nombre de pigeons dans la catégorie qui sera classé devant. (N.B: C'est le nombre de pigeons engagés par le SG et non par l'amateur).
- 2)- En cas d'égalité après application de la 1^{ère} règle de départage, c'est l'amateur qui aura engagé le plus petit nombre d'engagés qui sera classé devant.

ANNULATION OU RECLASSEMENT D'UN CONCOURS DANS UNE AUTRE CATEGORIE :

- Il convient de prévoir 1 à 2 concours de remplacement dans chaque catégorie (sauf en catégorie yearlings si c'est les fédéraux qui sont pris en compte, le nombre de concours au programme ne le permettrait pas).
- Les concours désignés en catégorie yearlings peuvent être aussi retenus dans une autre catégorie en prenant le classement tous pigeons et non le classement 1 an (par exemple en demi-fond).

AS Pigeons:

- Yearlings (Limoges du 25/06, Châteauroux du 16/07, Bergerac du 30/07).
- ½ FOND : (Marsac du 7/05, Limoges du 25/06, Châteauroux du 16/07, Bergerac du 30/07).
- Fond : (Agen du 21/05, Montauban du 4/06, Toulouse du 18/06, Elne du 2/07, Bram du 23/7)

Challenges:

André Mariault : aux 2 premières femelles constatées sur Elne du 2/07

Pierre Montigné : aux 3 1ers constatés parmi les 5 1ers inscrits sur Montauban du 4/06

Natural : aux 2 1ers constatés parmi les 5 1ers inscrits sur Marsac du 7/05.

Tarifs transports, entrainement Messac et pigeonneaux.

- Transport sur concours : 0.80 €
- Transport pigeonneaux : 0.60 €
- Transport sur Messac (pour entrainement sans permis de lâcher) : 0.30 €
- Lâchers sur Messac avec permis de lâcher : 0.80 €
- Pigeonneaux sur Messac avec permis de lâcher : 0.60 €.
- Transport hors région : 1.50 €

Ramassages (organisation).

- Mr ESNAULT rappelle que la semi ramassera Guingamp vers 15h. La société de St Pol y acheminera ses pigeons et par la même occasion le Finistère pourra nous rejoindre s'il souhaite participer aux fédéraux.

- Pour l'Est de l'Ille & Vilaine, J.Y Huard assurera ce ramassage avec passage à la Fresnais, où il prendra les pigeons acheminés par les sociétés de St Malo et Châteauneuf.

- Les horaires de passage restent inchangés.

Classification.

Le tarif de classification est maintenu à 0.07€ du pigeon, avec parution des classements en ligne sur le site de la 10^e Région.

Une feuille d'enlogement (modifiée ci-jointe), permettra de comptabiliser plus clairement le nombre de pigeons et de joueurs dans chaque catégorie, cela est très important pour établir les classements, plus particulièrement pour les doublages (1 an et femelles).

Merci de la remplir correctement et proprement, remettez en 1 exemplaire lors du passage du camion et joignez l'autre avec vos feuilles de dépouillement.

Toutes les sociétés doivent impérativement l'utiliser.

- ***Si les quelques sociétés (qui se reconnaîtront), envoient encore des torchons sur des bouts de papier, ils ne seront pas classés !***

Championnat de France des Régions :

Cette année, il aura lieu à BARLEST, proche banlieue de LOURDES (5Km).

L'étape finale se déroulera sur Ruffec (300 km) le 4 Septembre 2011.

La capacité d'accueil du colombier étant plus réduite que Naturagora, le CA National a décidé de fixer à 11, le nombre de pigeons à fournir par région.

Pour la 10^{ème} Région la répartition se fera comme suit :

- 22, 29, 35 = 3 pigeons par groupement.
- 56 = 2 pigeons.

A charge des Groupements de désigner les amateurs.

Ceux-ci seront réceptionnés par Mr BABLEE le 8 Avril à MESSAC, pour expédition par la SERNAM.

Sélection Championnat du Monde et d'Europe :

Dorénavant, c'est le Championnat de Bretagne qui servira de référence pour la désignation des amateurs sélectionnés à la participation des championnats d'Europe et du Monde.

Point sur le matériel de transport :

Le tracteur et la semi sont passés aux mines courant Janvier et sont prêts pour la saison. Nous avons dû remplacer 4 panneaux inférieurs de la remorque. Ils étaient en très mauvais état et devenus dangereux puisque nous circulons régulièrement dessus.

C'est Daniel MENIER et moi-même qui avons pris en charge ces travaux qui seront terminés la semaine prochaine.

Pour le Mercédès, nous avons finalement décidé de faire la réparation de la boîte de vitesse. Nous l'avons remplacée par une boîte d'occasion achetée à Brest pour 1200€ (à cela il faudra ajouter la main d'œuvre). Le camion est prêt pour le passage aux mines.

Vaccination 2011.

Vous n'ignorez pas que se sont révélés dans les **Côtes d'Armor**, ainsi que dans le **Morbihan**, des foyers de peste aviaire, entraînant l'abattage de plus de 13000 pigeons.

Seuls les vaccins habilités par les services de la DSV sont : COLOMBOVAC et NOBILIS.

Les pigeons vaccinés avec des produits appartenant à d'autres marques ne devront pas être acceptés à l'enlogement.

*L'Attestation sur l'honneur du président de chaque société et la liste complète des pigeons de chaque amateur devront me parvenir au plus tard **15 jours** avant le début des concours. La facture d'achat des vaccins et les ordonnances et l'attestation de chaque amateur devront rester au siège de chaque société, afin d'être présentées lors d'un contrôle.*

Compte tenu de la multiplication des contrôles des services de la DSV, Mr BABLEE, (président de la commission sportive), se rendra à MESSAC le 9 avril 2011, pour y effectuer un contrôle de tous les documents de vaccination.

Si des pigeons sont enlogés sans que ces documents soient produits, ou vaccinés avec un vaccin autre que ceux autorisés, **tous les pigeons de la société concernée seront descendus du camion.**

Pour le SG du Finistère, si les pigeons sont transportés par la région sur les fédéraux, un contrôle identique, sera effectué au transbordement sur le concours de MARSAC le 5 Mai.

Affaire COUESLAN. (Tribunal de proximité de Dinan).

Nous nous étions engagés à vous tenir informés sur l'évolution du dossier constitué par Mr COUESLAN, Président de St MALO, contre la 10^{ème} région.

La dernière audience s'est déroulée à Dinan, le 25 Novembre 2010.

Contre toute attente, Mr COUESLAN, qui faisait preuve de beaucoup de virulence et de confiance quand à l'issue du procès qu'il avait engagé, a décidé avec son avocat de se désister de toutes ses demandes.

En effet, Mr COUESLAN n'a jamais été en mesure de constituer un dossier susceptible de démontrer la moindre faute commise par la 10^{ème} Région Colombophile.

Cette manœuvre de contestation et d'intimidation a obligé la Région à défendre ses intérêts, occasionnant des frais que tous les colombophiles subissent et qui s'élèvent à **717.68 Euros.**

Courrier de Mr GAONAC'H. (Reçu la veille du C.A, et repris intégralement).

Monsieur le PRESIDENT,

Comme vous le savez,je joue les internationaux et comme tous les ans ,la 1ere semaine de mars a lieu l'assemblée générale et la remise des prix de ces concours. J'y assiste depuis plus de 20 ans ,je ne serai donc pas présent demain à PONTIVY. Le finistere ne sera pas représenté,bien que j'ai insisté pour que l'un des membres du bureau me remplace.

Je vous livre donc quelques réflexions.

Je tiens,bien qu'absent,que la situation de ST POL DE LEON soit évoquée .En effet,conformément aux statuts,une société doit être à jour de toutes ses cotisations avant de pouvoir quitter son sous groupement afin d'en intégrer un autre. Ce n'est pas le cas de ST POL. Un rappel en ce sens de votre part serait le bienvenu.

Dans ces conditions,Monsieur GRASSARD peut il prétendre à un poste fédéral ?

POINT SUR LE MATERIEL DE TRANSPORT

Au vu des nombreuses factures de réparation du matériel roulant,ne pensez vous pas qu'il est temps de songer à tout remplacer ?

Pensez vous que Mme Marie JANSSEN soit qualifiée pour gérer les transports et sa comptabilité? qu'en pense l'ensemble du bureau ? Bien évidemment je ne remets pas en cause son poste de trésorière au sein de la 1eme région.

PROGRAMME 2011

En ce qui concerne le concours de MARSSAC ,n'est il pas possible de le sortir des classements fédéraux ?

Le concours de BRAM est trop rapproché de CHATEAUROUX (1 semaine) ,en le remontant d'une semaine ce ne serait que mieux.

RAMASSAGE DES PIGEONS FEDERAUX

Ne disposant pas de moyen adapté au transport de nos pigeons vers Lorient ou tout autre dépôt,nous ne pouvons donc nous engager et laissons le choix aux sociétés de gérer au mieux. Aussi,un point de ramassage par le camion fédéral ne pourrait il pas être mis en place sur Quimper ?

AFFAIRE CONTENTIEUSE EN COURS

Situation regrettable, je pense que cela prend des proportions trop importantes. Ne vaudrait il pas mieux de se mettre autour d'une table et de dialoguer ?

PRIX DU PIGEON

Vu le coût du carburant,je l'avais chiffré avec vous à 1.50€ le litre au mois d'avril 2011.Nous n'en sommes pas loin,il faudrait donc faire très attention à ne pas trop augmenter le prix de l'enlogement car cela aurait des conséquences importantes sur les différents budgets.

Même si j'apparais toujours à vos yeux comme un fauteur de troubles ,je pense tout de même avoir apporté ,durant ces trente années ou je suis au bureau fédéral,une bonne part dans la réussite de nombreuses réalisations ..Le doublage des vieux pigeons dans les concours de yearlings et de pigeonneaux .Les entraînements sur MESSAC,la diminution de l'assurance du Mercedes et la diminution des frais de téléphone.(par moitié pratiquement).

Comment expliquez vous que,en 2006,il avait été voté 212€ pour le ramassage en ILE et VILAINE et qu'en 2010,cette rétribution est passé a + de 2000€?

Copie à JP LE GALLO

Didier GAONAC'H

REPONSE : Mr GAONAC'H attaque directement une personne c'est pourquoi nous allons répondre.

Pensez vous que Mme Marie JANSSEN soit qualifiée pour gérer les transports et sa comptabilité? qu'en pense l'ensemble du bureau ? Bien évidemment je ne remets pas en cause son poste de trésorière au sein de la 1eme région.

Nous sommes en plein paradoxe : En effet, Mr GAONAC s'interroge sur la qualification de Mme JANSSEN, mais ne remet pas en cause son poste de trésorière ???

Mme JANSSEN exerce depuis de nombreuses années des responsabilités au sein de notre Fédération. Elle est très connue et appréciée des colombophiles pour son sérieux et sa rigueur. Nous rappelons qu'elle a obtenu 100% des suffrages aux dernières élections Fédérales. Le CA estime que Mme JANSSEN a toutes les compétences pour assurer la trésorerie, qu'elle assume sa fonction de la meilleure façon qui soit, et lui exprime unanimement, son soutien et sa confiance.

Au cas où Mr GAONAC'H continuerait d'avoir des doutes sur la probité de Mme JANSSEN, nous ne pouvons que l'inviter à relire le rapport de Congrès 2010 où Mr COEURDRAY, « **commissaire aux comptes** », indique que : **Il n'a pas relevé d'anomalies significatives qui mettraient en cause la régularité et la sincérité des comptes ainsi que la situation financière à la fin de cette période.**

Au-delà de cela, si Mr GAONAC'H, pense sérieusement que Mme JANSSEN manque de compétences, qu'il veuille bien le démontrer.

Par contre, Mr GAONAC'H semble beaucoup moins préoccupé par ce qui suit !

Des joueurs non licenciés jouent aux pigeons.

Personne n'ignore que pour détenir des pigeons voyageurs et de surcroit, les faire participer à des concours il est une obligation ; c'est de posséder nominativement, les titres de propriété afférents à ces pigeons et d'être affilié à la à la FCF.

Courant Juin 2010, à l'occasion d'un envoi de feuilles de dépouillement d'un concours Mr ESNAULT (classificateur) constate l'arrivée d'un nouveau joueur au club d'Ergué Gabéric, par sa feuille de dépouillement. Il s'agit de Mr Corentin SEZNEC, dont les coordonnées GPS sont notées sur un post-It sur la dite feuille de dépouillement.

Il s'avère qu'en Février 2011, Mr ESNAULT s'apprête à mettre à jour son logiciel de classement en vue de la saison 2011 et en consultant les listings de la 10^{ème} Région, il constate que Mr SEZNEC qui détient des pigeons et a participé à plusieurs concours (6) en 2010 n'apparaît pas sur les listes de licenciés d'Ergué Gabéric...

Sauf erreur, un autre amateur, Mr Didier NICOLAS qui détient également des pigeons voyageurs auprès du club d'Ergué Gabéric, n'apparaît pas non plus sur les listes de licenciés 2010...et à mis ses pigeons à l'entraînement (sur Niort 24/7).

Mr ESNAULT a alors contacté les services de la FCF pour plus de renseignements. Et au 4 Mars 2011, Mr SEZNZEC ne figure toujours pas sur le listing délivré par la FCF et qu'il détient en copie. Un courrier sera donc adressé à Mr GAONAC'H pour qu'il nous produise les copies des licences des personnes concernées et qu'il nous apporte des éclaircissements sur cette situation.

Par ailleurs, suite à ce dysfonctionnement et à l'unanimité, le CA demande l'ouverture d'un dossier en discipline à l'encontre du président d'Ergué Gabéric et président du SG du Finistère, Mr GAONAC'H.

Le Secrétaire

H. GANDON

Le Président Fédéral

M. ESNAULT

FEDERATION COLOMBOPHILE 10è REGION

Société de :

Coordonnées du responsable:

CONCOURS SUR :

DATE :

	NOM ET PRENOM	VIEUX	1 AN	TOTAL Vieux + 1an	FEMELLES	JEUNES	MESSAC
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
	Nombre de pigeons/catégorie						
	Nombre de joueurs/catégorie						

Nom des 3 Responsables de l'enlogement et signatures obligatoires

1 exemplaire à remettre au chauffeur et l'autre au classificateur, avec les feuilles de dépouillement

